

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
29 février 2024
n° 8 / 8029^e
pages 353 à 416

CHRONIQUE / Appel civil

Réforme de la procédure d'appel en matière civile :
explication de texte

> Kevin Leclere *Vue* et Liza Veyre

362

ÉDITORIAL

353 Le droit comme farce ?, *Michel Vivant*

IN MEMORIAM

359 Jacques Ghestin (1931-2024), *Christophe Jamin*

POINT DE VUE

360 Le « leasing social à cent euros » existe-t-il ? (analyse d'un objet juridique furtif), *Xavier Henry*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

369 **Chronique** : La justice et le temps, Quelques pistes de réforme, *Daniel Chabanol et Christophe Lapp*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

373 Chambre sociale, *Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Marie-Anne Valéry*

384 Chambre criminelle, *Lionel Ascensi, Samuel Gillis, Benjamin Joly, Olivier Violeau, Philippe Mallard et Laetitia Guerrini*

392 **Panorama** : Propriété littéraire et artistique, *Alexandra Bensamoun, Sarah Dormont, Julie Groffe-Charrier, Jean Lapousterle, Pauline Léger et Pierre Sirinelli*

404 **Notes** : Retour sur le fondement de la nullité pour manquement à l'obligation d'information précontractuelle en droit de la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023, Jean-Denis Pellier*

408 Action en contestation de paternité : quelle place pour l'enfant dans la procédure ?, *note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023, Jean-Jacques Lemouland*

412 À propos de la cohérence économique du partage, *note sous Civ. 1^{re}, 25 oct. 2023, Bertrand Jost*

ENTRETIEN

416 Claire Hédon – Proposition de loi sur les testings : un texte problématique malgré un objectif louable

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
OLIVIER CAMPENON

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Le droit comme farce ?

353



ACTUALITÉS

356

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Intérêt légal (taux) : créancier agissant
pour ses besoins professionnels,
Civ. 2^e, 15 févr. 2024

Entreprise en difficulté
Salariés (AGS) : indemnisation
en cas de prise d'acte de rupture,
CJUE 22 févr. 2024

356

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Accident de la circulation (notion) :
nécessité d'un caractère fortuit,
Civ. 2^e, 15 févr. 2024

Famille-Personne-Succession
Succession (loi de 1819) :
conventionnalité de l'abrogation,
CEDH 15 févr. 2024

357

DROIT IMMOBILIER

Expropriation
Indemnité d'expropriation : défaut
de droit juridiquement protégé,
Civ. 3^e, 15 févr. 2024

357

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Compétence européenne (moteur diesel) :
dispositif d'invalidation illégal,
CJUE 22 févr. 2024

Profession juridique et judiciaire
Avocat (convention d'honoraires) :
procédure judiciaire déterminée,
Civ. 2^e, 15 févr. 2024



IN MEMORIAM

359

Jacques Ghestin (1931-2024)
par Christophe Jamin



POINT DE VUE

360

Le « leasing social à cent euros » existe-t-il ?
(analyse d'un objet juridique furtif)
par Xavier Henry



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

362

Réforme de la procédure d'appel en matière civile :
explication de texte
par Kevin Leclere Vue et Liza Veyre

369

La justice et le temps. Quelques pistes de réforme
par Daniel Chabanol et Christophe Lapp

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

373

Chambre sociale
par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue
et Marie-Anne Valéry

384

Chambre criminelle
par Lionel Ascensi, Samuel Gillis, Benjamin Joly,
Olivier Violeau, Philippe Mallard
et Laetitia Guerrini

PANORAMA

392

Propriété littéraire et artistique
janvier 2023 – décembre 2023
par Alexandra Bensamoun, Sarah Dormont,
Julie Groffe-Charrier, Jean Lapousterle,
Pauline Léger et Pierre Sirinelli

NOTES

404

Retour sur le fondement de la nullité pour manquement
à l'obligation d'information précontractuelle en droit
de la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 20 déc. 2023*
par Jean-Denis Pellier

408

Action en contestation de paternité : quelle place pour
l'enfant dans la procédure ?, *note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023*
par Jean-Jacques Lemouland

412

À propos de la cohérence économique du partage,
note sous Civ. 1^{re}, 25 oct. 2023
par Bertrand Jost



ENTRETIEN

416

Claire Hédon – Proposition de loi sur les *testings* : un texte problématique malgré un objectif louable

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr